

Circulation et rencontre du patrimoine et du tourisme dans la médina de Fès

De l'investigation de diverses formes patrimoniales

Manon Istasse

Volume 30, Number 2, 2011

Tourisme et patrimoine mondial

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1012240ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1012240ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Istasse, M. (2011). Circulation et rencontre du patrimoine et du tourisme dans la médina de Fès : de l'investigation de diverses formes patrimoniales. *Téoros*, 30(2), 37–46. <https://doi.org/10.7202/1012240ar>

Article abstract

Patrimoine mondial et tourisme font l'objet de nombreuses publications aussi bien de la part des acteurs du tourisme que de l'UNESCO ou des sciences sociales. Pourtant, ces études concluent le plus souvent à une difficulté d'investiguer la relation entre tourisme et patrimoine. La médina de Fès, classée au patrimoine mondial depuis 1981, fait l'objet de nombreux projets de restauration de son patrimoine et est en plein développement touristique depuis le début des années 2000. Je propose dans cet article d'investiguer différentes situations de rencontre entre tourisme et patrimoine, à savoir le logement touristique dans la vieille ville, les administrations en charge du développement touristique de la ville, et les bureaux UNESCO à Paris et Rabat : comment patrimoine mondial et tourisme s'y rencontrent-ils, sous quelles formes, et dans quelles situations ? La réponse à ces questions me permettra en conclusion d'ébaucher une approche du patrimoine mondial comme référent circulant entre diverses situations, en mobilisant les travaux menés dans le cadre d'une anthropologie pragmatique.

Circulation et rencontre du patrimoine et du tourisme dans la médina de Fès

De l'investigation de diverses formes patrimoniales

Manon ISTASSE¹

Aspirante F.N.R.S.

Université Libre de Bruxelles

Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains – Institut de Sociologie

maistass@ulb.ac.be

RÉSUMÉ : Patrimoine mondial et tourisme font l'objet de nombreuses publications aussi bien de la part des acteurs du tourisme que de l'UNESCO ou des sciences sociales. Pourtant, ces études concluent le plus souvent à une difficulté d'investiguer la relation entre tourisme et patrimoine. La médina de Fès, classée au patrimoine mondial depuis 1981, fait l'objet de nombreux projets de restauration de son patrimoine et est en plein développement touristique depuis le début des années 2000. Je propose dans cet article d'investiguer différentes situations de rencontre entre tourisme et patrimoine, à savoir le logement touristique dans la vieille ville, les administrations en charge du développement touristique de la ville, et les bureaux UNESCO à Paris et Rabat : comment patrimoine mondial et tourisme s'y rencontrent-ils, sous quelles formes, et dans quelles situations ? La réponse à ces questions me permettra en conclusion d'ébaucher une approche du patrimoine mondial comme référent circulant entre diverses situations, en mobilisant les travaux menés dans le cadre d'une anthropologie pragmatique.

Mots-clés : Maroc, patrimoine culturel, tourisme, habiter, globalisation.

Patrimoine mondial et tourisme font l'objet de nombreuses publications dans divers domaines. Pour les acteurs du tourisme, le patrimoine mondial peut être une image de marque, comme en témoigne le document édité par TripAdvisor en 2009 (les sites du patrimoine mondial les plus connus de la planète sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.tripadvisor.fr/WorldHeritage>). L'UNESCO elle-même publie des documents à ce sujet, à l'instar du dossier de Arthus Pedersen (2002) concernant la gestion du tourisme dans les sites du patrimoine mondial ou encore celui de Robinson et Picard (2006) sur les liens entre tourisme, culture et développement durable. En sciences humaines, de nombreuses recherches ont été consacrées au lien entre tourisme et patrimoine mondial. Selon Lazzarotti (2000), patrimoine et tourisme suivent le même itinéraire : issus de la révolution industrielle, s'élargissant petit à petit (le tout-tourisme et le tout-patrimoine) et pouvant rentrer dans les discours les plus radicaux (tourisme destructeur et patrimoine comme identité pure). Ainsi sont menées des analyses économétriques (Tallandier, 2008) et comparatives de sites inscrits et non inscrits en matière de tourisme (Nicot et Ozdirlik, 2008), en tenant à chaque

fois compte des variables et dimensions extérieures pouvant expliquer ou influencer la relation entre tourisme et patrimoine. D'autres mettent en évidence les bénéfices socio-économiques que génère l'inscription sur la liste du patrimoine mondial (Prud'Homme, 2008 : 1). D'autres encore investiguent la relation entre tourisme et patrimoine en termes de flux (Di Giovine, 2009). Pourtant, les liens entre tourisme et patrimoine ne sont pas clairs. Selon Gravari-Barbas et Jacquot (2008), le lien entre inscription au patrimoine mondial et développement (entendu par les auteurs comme le développement social et économique d'une région ou d'une ville en se basant sur un site patrimonial) comporte plusieurs maillons qui ne sont pas bien connus, et l'inscription, bien qu'étant un facteur positif du développement, n'est ni nécessaire ni suffisante. Dès lors, comment penser le lien entre tourisme et patrimoine si ce n'est pas en termes de relation causale ?

Cette réflexion est issue de ma recherche doctorale actuelle. Je m'intéresse, entre autres, aux maisons « traditionnelles » de la médina de Fès utilisées en tant que logement touristique (maison d'hôtes et logement chez l'habitant). Après avoir débuté à Marrakech dans les années 1980, le « phénomène des



ILLUSTRATION 1 : Intérieur de style berbère (photo : Manon Istasse).

riads» (Kurzac-Souali, 2006), ou vague d'achat de maisons par des étrangers, a atteint Fès à la fin des années 1990. Depuis lors, près de 120 maisons d'hôtes et 30 familles de logement chez l'habitant accueillent des touristes. De plus, Fès est au cœur d'une politique de développement touristique importante, dont les grandes lignes sont définies dans le Programme de Développement Régional Touristique de Fès (PDRT Fès). Ce programme fait suite à Vision 2010, maintenant remplacé par Vision 2020, qui émane de la volonté royale de faire du tourisme une ressource majeure du pays. La médina de Fès est également une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981. L'UNESCO était présente à Fès les dix premières années du classement, notamment par l'envoi d'experts, mais ces derniers ont actuellement quitté la ville et l'UNESCO n'y possède plus de bureau. Depuis 30 ans, la médina fait donc l'objet de nombreux projets d'envergure internationale en vue de restaurer son patrimoine : campagne pour la sauvegarde de Fès en 1980, projet du PNUD en 1992, projet de la Banque mondiale de 1993 à 2003, projet Hammamed depuis 2008, etc. Tourisme et patrimoine mondial ont donc de nombreuses occasions de se rencontrer à Fès. Le terme « rencontre » implique de considérer que le patrimoine mondial et le tourisme suivent une trajectoire pouvant être imagée comme une ligne de circulation entre différents points (Ingold, 2007) : ainsi les lignes du patrimoine mondial et du tourisme se rencontrent en un point qui constitue une situation et où convergent également d'autres éléments ou composantes.

Je présente donc dans cet article trois situations de rencontre entre patrimoine mondial et tourisme, à savoir le logement touristique dans la vieille ville, les administrations en charge du

développement touristique de la ville, et les bureaux UNESCO à Paris et Rabat : comment patrimoine mondial et tourisme s'y rencontrent-ils et sous quelles formes ? La réponse à ces questions me permettra, en mobilisant les travaux de Latour (1994 et 2001) et Boltanski et Thévenot (1991), d'ébaucher en conclusion une approche du patrimoine mondial comme référent circulant entre des situations gérées par des conventions, à savoir des « formes culturelles établies collectivement permettant de coordonner et d'évaluer » (Diaz-Bone et Thévenot, 2010 : 4), qui vont définir la forme sous laquelle le patrimoine est le plus acceptable dans sa rencontre avec le tourisme.

L'exploration de diverses situations implique de recourir à différentes méthodes d'enquête. Les entretiens semi-directifs avec les propriétaires de logements touristiques et les membres des institutions sont privilégiés sur le terrain, méthode à laquelle s'ajoutent l'observation participante dans ces logements, la prise de photographies et la discussion informelle. Bien entendu, les sources écrites ne sont pas négligées : documents officiels (normes, conventions, politiques d'urbanisation et de tourisme, etc.), rapports scientifiques (écrits scientifiques, rapports des bailleurs de fonds, etc.), articles de journaux. Enfin, il est impossible de faire fi des sites Internet, aussi bien des propriétaires privés que des institutions.

Les maisons de la médina : l'absence du patrimoine mondial

Les propriétaires de maisons en médina sont de nationalité marocaine, mais également étrangère. Ce qui frappe dans les discours des propriétaires de logement touristique est l'absence du patrimoine mondial. En effet, certains mentionnent

sur le site Internet de présentation de leur maison que la médina est inscrite au patrimoine mondial, le plus souvent sur la page d'accueil ou dans la section réservée à la ville de Fès. Cependant, peu savent quand la médina a été inscrite ni ce qu'est l'UNESCO, qui souvent se résume pour eux à une institution s'occupant de la préservation du patrimoine. En parlant de leur maison, aucun propriétaire ne se réfère au patrimoine mondial. Outre une indifférence (« Ça n'a aucune importance, personnellement. » – Olivier, Belge) et une méconnaissance (« On ne sait pas bien comment ça [l'UNESCO] fonctionne ici » – Ghislain, Français), le « mythe UNESCO » (Lahbil-Tagemouati, 2000) est bien présent : dans les dires de nombreux propriétaires et habitants de la médina, l'UNESCO apparaît comme un sauveur qui finance la restauration de la médina, mais aucun ne connaît d'action de restauration financée par l'UNESCO.

Les maisons constituent pourtant l'aspect le plus matériel du patrimoine mondial : le patrimoine est un objet concret, palpable, visible, et pas une convention. Elles sont l'objet qui porte la signification patrimoniale du « lieu de vie ». Comme le mentionne Violier (2004 : 18), quand les habitants interviennent sur leur maison, ils ne la voient pas comme un patrimoine, mais comme un objet utilitaire qu'il faut rendre plus habitable, et habité pourrait-on ajouter. Une préoccupation majeure des propriétaires est en effet de remplir la maison d'hôtes afin d'assurer une rentrée monétaire non négligeable. Ou est-ce dû au fait, comme le mentionne Fabre (2009 : 18), que « l'habitude érode la perception » ? L'habitude porte en fait la perception sur autre chose : les problèmes quotidiens relatifs à la maison (réparations et entretien, problèmes de personnel, etc.), mais aussi sur le cadre architectural et historique de la maison. Les propriétaires qualifient et évaluent le décor architectural (mosaïques, plâtres sculptés, boiseries, etc.) et l'ameublement de leur maison, et ceux des autres, sur ce que l'on pourrait appeler une échelle d'authenticité et de confort : authenticité de la maison qu'il faut préserver et confort dans la maison qu'il faut insuffler, notamment pour les touristes mais pas uniquement. De fait, certains propriétaires habitent leur logement touristique, d'autres témoignent un intérêt pour la préservation du patrimoine, d'autres encore perpétuent ce qu'ils ont connu dans leur enfance en ajoutant du confort, etc.

Si l'UNESCO et ses normes sont absentes des maisons, les normes édictées par les institutions du tourisme interviennent directement dans la maison : cahier des charges des maisons d'hôtes édicté par le ministère du Tourisme et règlement intérieur édicté par les partenaires du projet Ziyarate. Des commissions sont chargées de vérifier la conformité des maisons à ces normes, normes qui concernent aussi bien l'hygiène que la sécurité et le personnel, et précisent également qu'il faut posséder une « maison traditionnelle », « un ameublement et une décoration typiques », un « salon traditionnel marocain », etc. Toutefois sans donner aucune définition de ce qui est entendu par traditionnel, typique ou marocain.

Comment les propriétaires réagissent-ils ? Tout d'abord, par une grande variété dans l'aménagement de la maison. Si l'agencement et le décor architectural des maisons (pièces disposées autour de la cour centrale, éléments de décor comme le plâtre sculpté, le bois de cèdre peint ou sculpté, etc.) ne



ILLUSTRATION 2 : Intérieur de style occidental (photo : Manon Istasse).

peuvent être modifiés et sont similaires d'une maison à l'autre, l'aménagement est ce par quoi les maisons se différencient puisque les normes sont relativement floues à cet égard. Des styles d'aménagement émergent alors. Une investigation des différences dans l'aménagement pourrait à elle seule faire l'objet d'un article et n'est ici qu'ébauchée. Certains optent pour un ameublement de style rural, berbère (voir illustration 1), en opposition au style fassi, plus raffiné, précisant au besoin que les premiers habitants de Fès étaient des tribus berbères sédentarisées. D'autres incluent du mobilier occidental (voir illustration 2), c'est-à-dire français, anglais et italien, et syrien, justifiant cela par le fait que les marchands fassis des deux siècles précédents ont beaucoup voyagé et possédaient de tels meubles. D'autres encore présentent un ameublement de style épuré, sobre (voir illustration 3) : mobilier en bois brut ou en métal, lignes simples, etc., voulant ainsi satisfaire au désir de repos supposé des hôtes. « Il est impossible de se reposer dans un musée », s'exclame un propriétaire marocain à l'égard d'une chambre de style rural. Enfin, certains s'inscrivent dans le style marocain (voir illustration 4), jugé kitsch et trop surchargé par ses détracteurs, à savoir les propriétaires étrangers.



ILLUSTRATION 3 : Intérieur de style épuré (photo : Manon Istasse).

Le style de la maison est aussi à la base d'un jugement de goût de la part des propriétaires qui évaluent ainsi l'aménagement d'autres maisons. Jugements de goûts et critiques sont autant d'indicateurs d'un attachement des propriétaires à leur maison, d'une relation spécifique qu'ils développent avec elle, qui ne passe pas par la référence au patrimoine mondial (j'explore également ces relations dans le cadre de ma recherche, mais cet article n'est pas le lieu d'en discuter).

Ensuite, les propriétaires réagissent aux normes par l'imagination. Si les propriétaires étrangers reprochent aux Marocains d'avoir un aménagement de style trop marocain, les propriétaires marocains quant à eux disent que les étrangers aménagent selon leur idée de ce qu'est la tradition marocaine. Ainsi, ils ajoutent des cheminées (qui rendent l'espace plus convivial selon les propriétaires étrangers), accrochent des kaftans (vêtement traditionnel) ou des couvertures au mur, etc. Cette critique ne signifie pas que les propriétaires marocains ne font pas la même chose, mais ils le justifient par la satisfaction du désir des hôtes. Les propriétaires comme les membres des commissions pratiquent ainsi une « épistémologie de la présupposition » (Bizzocchi, 1995) : ils construisent (ou reconstruisent) la tradition marocaine non pas sur base du passé et de documents relatifs à ce passé, mais en fonction d'images, de leur goût, de ce que les hôtes attendent, de l'état de leurs finances au moment de l'aménagement, de leurs souvenirs d'enfance, etc. Plus qu'un souci envers le patrimoine mondial, ces reconstructions témoignent d'un certain attachement (affectif, économique, etc.) envers la maison.

Enfin, le dernier type de réaction concerne les critiques et conflits. Les membres de la commission vérifiant la conformité

des maisons d'hôtes à la charte ne sont généralement pas avares en remarques et critiques. Ils reprochent aux propriétaires de ne pas respecter les normes et peuvent bloquer l'ouverture de la maison si nécessaire. De leur côté, si les propriétaires acceptent les critiques à l'égard de la qualité de leur maison, celles relatives au style d'aménagement sont souvent mal reçues. Pour certains membres de la commission, l'hygiène et la sécurité priment, quitte à « défigurer » certaines parties de la maison en ajoutant un panneau d'issue de secours, des distributeurs automatiques de savon dans les salles de bain, un minibar et une télévision dans chaque chambre, etc. Aussi, certains propriétaires reprochent à la charte des maisons d'hôtes d'être trop « touristique » et calquée sur les critères des hôtels cinq étoiles. Ces conflits sont moins importants dans le cas du logement chez l'habitant, car, comme le précise Laïla Skali (communication personnelle, 2010), l'architecte à la base du projet, « [elle a] donné [s]on avis en matière de qualité, de confort, mais pas en matière de décoration [parce que] c'est leur maison ».

Que retirer de cette première situation ? Tout d'abord, ce ne sont pas tant les politiques de l'UNESCO qui participent, dans les maisons, à la folklorisation et à l'extraversion des cultures du sud en fonction des désirs des touristes occidentaux comme le critique Arcand (2008). Il y a bien, en partie, création d'un produit touristique professionnel répondant aux désirs des touristes étrangers et aux images qu'ils se font des sociétés du sud, mais celui-ci résulte, à Fès, des normes mises en place par les autorités nationales et de l'imagination des propriétaires. Dans ces normes et imaginations, ce n'est pas le patrimoine mondial de la convention de 1972 qui est

présent, mais une certaine idée de ce qui doit être préservé (salon traditionnel, décoration typique). Le patrimoine est donc bien présent, mais pas comme on pourrait s'y attendre, sous la forme d'un patrimoine mondial universellement partagé et important.

Ensuite, par les jugements de goûts et les critiques qu'ils émettent, les propriétaires font preuve d'un attachement, au sens de Hénnon (2000), à la maison : la maison est un lieu de vie (habité) et à vivre (aménagée) qu'il faut entretenir, et un gagne-pain. Bien qu'ils ne soient pas experts en patrimoine, les propriétaires n'hésitent pas à émettre des jugements de goût et à se rendre, comme ils habitent la maison, experts de leur maison lorsqu'ils la présentent aux hôtes. Aussi, ce qui intéresse les propriétaires dans la maison, ce n'est pas tant son label de patrimoine que ce par quoi elle est reconnue patrimoine : ancienneté, représentation du style arabo-andalou, décoration riche, etc.

Soulignons qu'absence du patrimoine mondial ne signifie par absence de discours sur la préservation. De fait, les propriétaires évoquent leur rôle dans la préservation de la médina. Tout d'abord, en restaurant leur maison, ils disent, notamment les étrangers, participer à la préservation des métiers traditionnels (mosaïste, sculpteur de plâtre, peintre sur bois, etc.). Ensuite, leur maison est préservée : des travaux sont entrepris pour la consolider, l'électricité et la plomberie sont refaits, la terrasse est rendue étanche évitant ainsi les infiltrations, etc. Non seulement ces modifications profitent à leur maison, mais aussi à celles du voisinage. Les maisons de la médina sont en effet imbriquées les unes dans les autres : si une est consolidée, elle renforce les autres, et des travaux sont fréquemment entrepris chez les voisins pour réparer de supposés dommages (fissures, etc.) causés par les travaux. Même si ces actions demeurent ponctuelles en médina et de faible poids (selon l'ADER – Agence de Développement et de Réhabilitation de la médina de Fès – sur les 14 000 maisons de la médina de Fès, quelque 200 maisons sont concernées par le logement touristique), cela montre que les acteurs non institutionnels, en l'occurrence les propriétaires, peuvent jouer un rôle dans la préservation de la médina. De fait, Kurzac-Souali (2006) fait des acteurs privés (mécènes, acteurs du tourisme résidentiel, etc.) les plus actifs dans la restauration des médinas au Maroc. Cette implication est causée selon Porter (2001) par le changement d'orientation du régime politique depuis l'avènement de Mohammed VI. Lahbil-Tagemouati (2000), quant à elle, en fait une question de bonne gouvernance : la gestion paternaliste et centralisée des médinas par les pouvoirs publics empêche leur capacité d'auto-prise en charge. Ainsi, continuer une politique de patrimonialisation sans prendre en compte les changements de population ne peut être efficace. Les normes relatives au logement touristique participent à cette approche intégrée, instaurant un partenariat entre les autorités publiques, chargées du contrôle, et les privés, effectuant les actions. Cette participation des privés entre dans ce que Beghain (1998 : 68) appelle la démocratisation du patrimoine : les citoyens s'en préoccupent et ne font pas que le contempler ou s'en délecter, mais « ils le font vivre, ils en vivent, ils l'habitent ». Ainsi se mettrait en place une gestion participative de la préservation de la médina. Récemment, le



ILLUSTRATION 4 : Intérieur de style marocain (photo : Manon Istasse).

directeur de l'ADER en appelait au secteur privé pour préserver les maisons de la médina, l'État ne pouvant pas tout prendre en charge (Wilner, 2010). Pour autant, la synergie n'est pas encore efficace comme les conflits entre propriétaires et membres de la commission, entre autres conflits, le montrent.

Au final, le patrimoine mondial est donc présent sous une forme différente : caractéristiques architecturales, style de vie, métiers d'artisanat. Ce patrimoine, il faut le préserver pour les touristes tout en le rendant habitable (garder des plafonds hauts mais s'arranger pour chauffer les pièces) et praticable (instaurer des consignes de sécurité pour les ouvriers travaillant dans la maison).

Les institutions : le patrimoine mondial comme discours

Qu'en est-il de la présence du patrimoine mondial dans les institutions en charge du développement touristique ou en relation avec celui-ci ? Au vu de l'impossibilité de traiter de toutes les institutions, je me contenterai de deux d'entre elles (celles avec lesquelles j'ai le plus travaillé) : celles de contrôle des normes et celles de promotion touristique de la ville.

La commission de contrôle, dans le cadre des maisons d'hôtes, est composée de membres de diverses administrations : ministère du Tourisme, pompiers, monuments historiques, hygiène (médecin), sécurité civile, commune (architecte,

service des affaires économiques), représentants de l'autorité publique (caïd du quartier), Association des maisons d'hôtes de Fès, etc., mais aucun représentant de l'UNESCO. Le patrimoine mondial intervient de différentes manières dans leurs évaluations et critiques des maisons, menant parfois à des conflits entre les membres. Ainsi, pour l'inspecteur des monuments historiques, il s'agit avant tout de respecter les maisons, à savoir leur plan et la décoration : aucun des deux ne peut être modifié. Par contre, pour les pompiers, la sécurité prime. Dès lors, si pour ces derniers il est justifié de démolir le zellige (mosaïque) du patio (cour centrale de la maison) pour faire passer l'alimentation d'un RIA (robinet incendie armé), l'inspecteur des monuments historiques s'y oppose catégoriquement, utilisant l'argument de la protection d'un patrimoine.

Le patrimoine mondial et l'UNESCO sont aussi utilisés pour justifier des décisions : un caïd (chef de quartier) a refusé la construction d'une terrasse surélevée sous couvert que la médina était classée à l'UNESCO et que, en conséquence, cette action était interdite. Si cette modification architecturale est bel et bien interdite dans une certaine mesure, c'est relativement au schéma d'aménagement urbain et non suite à une quelconque législation de l'UNESCO. Ou encore, les membres de la Wilaya (arrondissement) évoquent le fait que l'UNESCO a accepté l'introduction de béton armé pour la reconstruction du minaret de Meknès pour justifier le recours au béton armé en médina, ce qui va à l'encontre de la préservation du patrimoine selon l'inspecteur des monuments historiques. Ce recours à la justification du patrimoine a d'ailleurs été mis en évidence par Berliner (2010) et Herzfeld (1991) dans d'autres sites patrimoniaux.

Le patrimoine mondial, ou plutôt le Centre du patrimoine mondial, est enfin contacté par le ministère de la Culture, par le biais de l'inspecteur des monuments historiques dès lors qu'un projet d'envergure menace la médina. En tant que représentant du ministère de la Culture et au vu que, selon les dires d'un archéologue travaillant aux Monuments Historiques, « toute la médina est classée, [ils ont] le droit d'intervenir, de donner [leur] avis. Et [leur] avis[,] il est très important [...] [Leur] avis[,] il est catégorique, visant la protection du patrimoine, dans l'attente d'un suivi de l'UNESCO » (Anonyme, communication personnelle, 2010a).

Les administrations en charge du logement chez l'habitant ne mentionnent pas le patrimoine mondial comme tel, mais le patrimoine : associer le tourisme au développement humain et à l'architecture, sauvegarder le patrimoine matériel (les maisons) et immatériel (les traditions) en permettant à des familles de rester chez elle, autant de buts que se sont fixés les partenaires du projet. Le « tourisme culturel » et « durable », le « patrimoine spirituel » et « architectural » de la médina sont fréquemment évoqués par Laïla Skali lors de nos discussions.

Le conseil régional du tourisme (CRT) et le ministère du Tourisme sont responsables de la promotion touristique de Fès. Sur le site Internet du CRT (www.visitfes.org), les mots *patrimoine mondial* ou *universel*, et *UNESCO* sont présents à sept reprises (toujours ensemble), dans les catégories « agenda culturel » (pour mentionner une exposition), « hébergement » (dans le cadre de la publicité de maisons d'hôtes et hôtels), et « accueil » (précisant que Fès est une « ville-musée » classée

depuis 1981 comme « patrimoine universel »). Le CRT a également participé avec l'ADER à l'édition d'un guide de circuits touristiques thématiques en médina, guide qui précise dans son introduction que la médina est classée au patrimoine mondial. Cependant, il n'y a aucune présence visible des mots *patrimoine mondial* ou *UNESCO* dans les plaquettes et affiches publicitaires éditées lors des différentes campagnes de promotion touristique menées par le CRT.

Le ministère du Tourisme propose quant à lui un petit livret de présentation de la ville (*Fès, guide des circuits touristiques thématiques*) et une carte de la médina à destination des touristes. Aucune mention du patrimoine mondial n'est faite, et aucun logo n'est présent. Le livret mentionne toutes les caractéristiques de la médina, caractéristiques qui sont autant de critères de son classement au patrimoine mondial : capitale culturelle et spirituelle, première ville du Maroc, première université du monde, artisanat de qualité, mélange de populations au cours du temps, espace authentique et préservé, etc.

Enfin, les guides touristiques ne manquent pas de mentionner que la médina est inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO, généralement en début de parcours. Toutefois, ils ne précisent pas ce que l'UNESCO a fait à Fès, mettant plus l'accent sur la qualité et la longue histoire de l'artisanat et de l'architecture à Fès : Fès est une capitale culturelle et artisanale, témoin d'un style architectural unique, le style arabo-andalou.

Quittant la matérialité du patrimoine mondial, les institutions l'utilisent au moins de deux manières : dans leurs jugements d'évaluation et dans la promotion touristique de la ville. Dans le cadre de jugements, le patrimoine mondial est une autorité servant à justifier une décision. Les institutions l'utilisent alors selon leur besoin, entraînant parfois des conflits entre eux (à la fois l'inspecteur des monuments historiques et la Wilaya l'invoquent pour des actions de préservation opposées) ou avec d'autres normes (comme la sécurité). Ce ne sont pas tant les experts de l'UNESCO qui sont mobilisés ou appelés que la qualité de patrimoine mondial de la médina. Une seule fois, les experts se sont rendus sur place pour empêcher un projet touristique d'être mené à bien : il était par exemple prévu de construire des logements touristiques en face de la médina et de les relier à cette dernière par un téléphérique. Cependant, l'UNESCO a mis un frein au projet : seuls les logements sont construits.

En ce qui concerne la promotion touristique, il a été soutenu que la labellisation « patrimoine mondial » et le développement touristique sont liés, la labellisation venant initier ou renforcer le tourisme sur un site particulier (Di Giovine, 2009). Pour autant, cette relation n'est ni directe, ni automatique, ni évidente (Gravari-Barbas et Jacquot, 2008). À Fès, les autorités en charge de la promotion touristique de la ville ne font pas grand cas de son inscription au patrimoine mondial : le label n'est pas un élément majeur de la promotion de la ville, les institutions promouvant plutôt les caractéristiques de la ville qui étaient également des critères de son classement. Ainsi, plus que le label, ce sont les éléments qui font que c'est un patrimoine qui importent aux institutions du tourisme. Le discours sur la transmission ne passe pas tant par le patrimoine que par la tradition, l'histoire de la ville et la pérennité de ses activités.

Les bureaux de l'UNESCO : le patrimoine mondial comme outil de développement

Passons à un dernier lieu du patrimoine mondial, les bureaux de l'UNESCO : comment le patrimoine mondial y est-il présent et quelle y est sa relation avec le tourisme ?

Un délégué du bureau UNESCO à Rabat préconise, dans un entretien réalisé en 2010, une bonne gestion du phénomène des maisons d'hôtes en médina. Certaines « transformations affectent le caractère authentique de la médina, c'est dangereux ». D'où une certaine « inquiétude » surgit : l'ajout de salles de bain pose problème pour l'évacuation des eaux usagées, etc. Aussi, les maisons d'hôtes ne participent pas forcément à la préservation de la médina : « [Q]ue signifie protection ? Protéger les murs, ce n'est pas protéger la maison. Les murs ne protègent pas la dimension historique. » Il en appelle d'ailleurs à une négociation entre valorisation et protection du patrimoine : ne pas empêcher le développement mais ne pas détruire le patrimoine pour autant, ne pas vouloir tout garder à l'identique mais ne pas tout détruire non plus au vu de l'obligation morale de « transmettre cette ville et son potentiel aux générations futures ». Le juste milieu et l'équilibre entre tourisme et patrimoine se retrouvent également dans les propos de la chef de section du patrimoine mondial des États Arabes à Paris : les deux vont ensemble, « mais pas le tourisme pour le tourisme », à savoir le tourisme de masse. L'idée est plutôt d'insérer « la culture dans le développement ». Ainsi, le tourisme peut rendre les individus fiers de leur patrimoine. Cette même chef de section précise que l'UNESCO travaille avec l'Organisation mondiale du tourisme pour développer des programmes.

Un de ces programmes, le Programme de Tourisme durable, a pour objectif depuis 2001 de faire du tourisme un outil de préservation des sites du patrimoine mondial. Seulement, pas n'importe quel tourisme : le tourisme culturel et durable est essentiel dans la gestion des sites : c'est une industrie qui a un coût, mais qui possède aussi un potentiel dans les efforts de protection du patrimoine, et une manière de générer des bénéfices. Ainsi, des outils et approches de gestion du tourisme sont proposés aux États parties, par exemple le document publié en 2002 par Pedersen, en charge du programme, *Managing Tourism at World Heritage Sites*. Ce document procède par catégories thématiques (convention du patrimoine mondial, industrie touristique, implication des actionnaires, etc.) pour à chaque fois faire une synthèse générale de la situation et proposer des recommandations sur base d'études de cas (il est par exemple vivement recommandé de faire participer tous les partenaires, des institutions aux actionnaires en passant par les communautés locales, à la gestion du tourisme afin que les bénéfices profitent à tous).

Enfin, il est à noter que TripAdvisor s'est associé au Centre du patrimoine mondial « dans sa mission de protection et de préservation des sites exceptionnels de la planète » (TripAdvisor, 2009 : 2) en publiant un document, *Les sites du patrimoine mondial les plus connus de la planète*. Il y présente divers sites du patrimoine mondial sur quatre continents accompagnés de recommandations faites par des voyageurs de TripAdvisor. En agissant de la sorte, TripAdvisor (2009 : 16) précise qu'il offre « une assistance technologique et financière

permettant au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial de multiplier ses actions et veut inciter ses 25 millions de visiteurs mensuels à agir dans l'intérêt du patrimoine mondial ». Ce partenariat, effectif de 2009 à 2011, nécessitait également un don de 1,5 millions de dollars au Centre du patrimoine mondial, et selon Francesco Bandarin (UN News, 2009), permet surtout de recueillir des commentaires à propos des sites classés au patrimoine mondial.

Ainsi, le patrimoine mondial peut être un outil de développement durable dans le cadre de projets touristiques si ces projets sont bien gérés. Cela témoigne d'un changement dans les politiques de l'UNESCO qui s'est longtemps opposée aux politiques développementalistes et qui dénonçait les effets dévastateurs du tourisme dans les années 1970 (Cousin, 2008). En 1982, lors de la conférence Mondiacult, à Mexico, la culture a été instaurée comme une composante indispensable dans les stratégies de développement. Actuellement, la culture, et le patrimoine mondial, sont devenus des outils de développement, et l'UNESCO travaille de concert avec l'OMT, le PNUD, la Banque mondiale, etc., et respecte les objectifs du millénaire pour développer outils, approches et projets. L'UNESCO aurait ainsi adopté les orientations des institutions onusiennes, ce qui ne signifie pas que ces projets sont efficaces, comme l'a montré Arcand (2008) à propos du projet Sahara des cultures et des peuples. En voulant lier culture et croissance économique par le tourisme, l'UNESCO perpétue ce contre quoi elle veut lutter : la folklorisation et l'extraversion des cultures du sud. En effet, par ses actions, elle soumet la culture du sud aux attentes des touristes internationaux, surtout occidentaux, ce qui ramène à la question de l'authenticité évoquée en début d'article.

De tels programmes de l'UNESCO sont absents à Fès. Tout d'abord, l'UNESCO et ses experts furent très présents dans les années 1980 (Hardouin, 1982) mais sont actuellement physiquement absents. Ensuite, le statut juridique de l'UNESCO ne lui permet pas d'imposer des décisions : les États parties sont soumis aux diverses conventions et chartes par une obligation morale, et l'UNESCO ne peut agir à l'encontre de la souveraineté de l'État. Ceci fait dire à un délégué UNESCO de Rabat (le directeur du programme de la culture) que l'UNESCO, « c'est vraiment très national », faisant de l'UNESCO « un cadre de réflexion et d'échange, qui est la propriété des États membres » (Anonyme, communication personnelle, 2010b). Ainsi, le patrimoine mondial serait un « *global public good* » selon les termes de Kaul *et al.* (1999), c'est-à-dire un bien non exclusif dans sa consommation (la médina de Fès profite à de nombreux « consommateurs » de tous genres : habitants, touristes, membres d'institutions, etc.), non périssable (sa consommation n'entraîne pas sa disparition moyennant un entretien) et dont les externalités (positives et négatives) traversent les frontières, générations et groupes de population. Si ces biens sont internationaux (globaux) dans leur diffusion, la politique principale de leur production et gestion reste du domaine de la nation. Ainsi, des actions globales (réduction de la pauvreté, développement durable, préservation du patrimoine, etc.) sont devenues des objectifs politiques nationaux : sans l'action politique nationale, ces biens publics globaux ne peuvent pas émerger. Une question cruciale est celle de leur production, et

dans le cas qui nous intéresse, de leur gestion : qui est responsable de la médina en vue de son maintien comme bien public global ? Les logements touristiques montrent que les habitants y participent : si les maisons ne sont pas des biens publics globaux en soi (elles sont exclusives par l'acte de propriété et ont un prix d'achat), elles font partie de la médina, et leur entretien fait partie de la gestion de la médina. En ce qui concerne le développement du tourisme, les initiatives sont du ressort de l'État ou des privés, et les décisions sont prises et les contrôles effectués par les autorités publiques grâce à Vision 2010, le Programme de Développement Régional Touristique, les lois et chartes édictées par le ministère du Tourisme, etc. La gestion est ici indirecte : les actions touristiques ne concernant pas le patrimoine de la médina mais se basant sur l'utilisation de cette dernière, elles participent à son entretien. Enfin, l'UNESCO, n'intervenant dans ces projets que sur demande et au besoin et élaborant des programmes généraux, fait preuve, sur le site de la médina, d'une gestion éloignée. Ainsi, la gestion de la médina, par le tourisme dans le cas qui nous intéresse, fait intervenir une multitude d'acteurs, de lieux et de temporalités. L'hypothèse alors défendue est que, au sein des situations de rencontre entre lieux, temporalités et acteurs, le patrimoine est un de ces acteurs et il possède une qualité de référent circulant (Latour, 1994).

Quid du patrimoine mondial ?

Il ressort de cette présentation de trois situations de rencontre qu'il n'y a pas un type de relation propre à un site entre patrimoine mondial et tourisme. Prendre en compte des variables autres que le tourisme et le patrimoine pour expliquer et comprendre leur relation ne suffit pas, mais mène à la conclusion que la relation entre les deux n'est pas évidente (Prud'Homme, 2008). De fait, les situations ici présentées montrent que tourisme et patrimoine mondial s'opposent, ou à tout le moins se nuisent : les normes de logement touristique sont confuses en matière de respect du patrimoine, certaines institutions de développement touristique ne font pas grand cas du patrimoine, et aucun projet UNESCO concernant le tourisme n'est développé à Fès. Pourtant, les chiffres du ministère du Tourisme (2010 : 1) montrent une nette progression du tourisme à Fès : le nombre de nuitées a augmenté de 9 % entre octobre 2009 et octobre 2010. Comment expliciter cette contradiction ?

Au cours de cet article, le patrimoine mondial a pris plusieurs formes (lieu vécu dans la médina, accroche publicitaire, justificatif, outil de développement) dans sa rencontre avec le tourisme sur le site de la médina de Fès. Plus qu'expliquer et comprendre cette rencontre, c'est l'explicitation dont il s'agit : non pas pourquoi le patrimoine mondial est en relation avec le tourisme, mais comment il est en relation ; non pas pourquoi le patrimoine mondial est adopté ou non par les acteurs, mais comment il est utilisé par eux et sous quelle forme. Dans l'investigation d'un site particulier, il s'agit donc de pouvoir se laisser surprendre par les différentes formes que peut prendre le patrimoine mondial, et donc d'être attentif à la manière dont les acteurs le qualifient et l'évaluent. Prenant pour base divers travaux menés dans le cadre d'une anthropologie dite pragmatique, j'explore dans la conclusion les apports des acteurs et limites au vu des trois situations décrites dans cet article.

M'inspirant des travaux de Latour (1994 et 2001), je considère le patrimoine mondial non comme un objet matériel ni comme un discours (Smith, 2006), mais comme un référent circulant, c'est-à-dire quelque chose (une référence) qui circule entre diverses situations où elle prend plusieurs formes (matérielles, immatérielles) tout en restant similaire dans son essence (ce qui lui assure sa qualité de référence). Le référent constitue aussi un acteur de la situation, en ce sens qu'il est agi, mais agit également. C'est toute la question de la capacité d'action des objets, qui sont, dans leur relation avec d'autres acteurs, le point de départ et le résultat d'actions (je pose en effet que les objets sont doués d'affordance (Gibson, 1979), agency (Gell, 1998) qui les mènent à avoir une action sur les autres composantes de la situation, à les faire agir). Enfin, les situations sont chacune réglée par une ou plusieurs conventions (sociales ou juridiques) qui orientent la rencontre entre tourisme et patrimoine mondial, définissant la forme sous laquelle patrimoine et tourisme sont le plus largement acceptés par les acteurs de la situation. Ainsi, dans la situation du logement touristique, le patrimoine mondial est matériel : ce sont les maisons. Pourtant, ce n'est pas cette forme de patrimoine qui intéresse les propriétaires, mais plutôt les caractéristiques architecturales, décoratives, affectives, économiques, etc., qui les poussent à émettre des jugements, évaluations et critiques, témoignant par là leur attachement à la maison. Des conventions écrites (charte des maisons d'hôtes et règlement intérieur de Ziyarate) orientent la rencontre entre les maisons et le tourisme par les éléments architecturaux et décoratifs requis. Le goût, intervenant également dans l'aménagement, constitue un autre type de convention, étant lui aussi à la base de critiques et de justifications, et entrant par là dans des régimes de valeurs et de justifications. Pour les institutions touristiques, le patrimoine mondial est un mot, de justification ou publicitaire, utilisé dans le cadre de politiques de développement touristique émanant de Vision 2010 au niveau national ou du Projet de Développement Régional Touristique de Fès. Pour autant, ce sont plus les caractéristiques de la médina, qui sont aussi ses critères de classement, qui sont promues. Il n'est plus question d'attachement à la maison, mais à la médina, à son âme et à ce qui y est pérennisé (pour une étude de la perte de l'âme d'un lieu des suites du classement au patrimoine mondial et à l'augmentation du tourisme, voir Berliner, 2010). La médina est généralement vue par les membres des institutions du tourisme comme un musée vivant à exploiter. Dans les bureaux de l'UNESCO, le patrimoine mondial tel que présent dans la convention de 1972 est un outil de développement et le tourisme, un moyen de préservation du patrimoine quand il est bien géré. Patrimoine mondial et tourisme font partie de « l'imaginaire de l'UNESCO », à savoir un ensemble de notions (nostalgie, patrimoine, diversité culturelle) et pratiques (préservation du patrimoine) dont la généralité de la définition permet leur appropriation et mise en œuvre par une diversité d'acteurs, et venant, grâce à leur large diffusion par l'autorité culturelle que constitue l'UNESCO, à créer le manque qu'elles sont censées combler : la disparition du patrimoine culturel.

Il serait par trop facile de réduire l'argument à « une situation, une forme de patrimoine, une convention ». Plusieurs formes peuvent coexister dans la même situation. Par

exemple, certains propriétaires mentionnent que la médina est classée au patrimoine mondial sur le site Internet de leur maison. Cependant, une forme domine généralement, celle gérée par la convention la plus largement acceptée par les acteurs en présence. Les acteurs humains vont aussi bouger entre ces formes. Ainsi, des membres des commissions, dans les maisons, font des jugements et évaluations de l'architecture et de l'ameublement et, dans leur bureau, développent des politiques patrimoniales et touristiques. Cette multiplicité de formes ne constitue en rien des oppositions, mais des « plis » (Latour, 1994) : c'est alors le travail du chercheur que de mettre la situation à plat pour repérer les différentes formes et leur importance, ou grandeur dans la situation. Boltanski et Thévenot (1991), partant d'une théorie de la justice (comment assurer la justesse entre les humains et l'ajustement avec les objets), ont défini différents régimes de justification où un principe d'ordre spécifie la grandeur par rapport à laquelle classer les individus et choses. Par exemple, l'inspecteur des monuments historiques accorde beaucoup d'importance au patrimoine, selon le principe de préservation de la tradition (il s'inscrit dans le régime de la famille), alors que les développeurs le voient plutôt comme une ressource dans le cadre d'une rationalisation des moyens en vue du développement touristique (régime industriel). Une forme n'est donc pas plus ou moins puissante qu'une autre, plus ou moins patrimoine qu'une autre, mais est plus ou moins efficace dans la situation. Le patrimoine mondial tel que défini dans la convention de 1972, même s'il se retrouve d'une certaine manière dans les jugements et évaluations des propriétaires, ne les aide en rien à aménager leur maison. Plus efficace pour eux est le patrimoine mondial sous entendu-dans les normes (charte et règlement). Pour autant, loin de m'en tenir à la théorie de Boltanski et Thévenot (1991), je compte dans la suite de ma thèse, mobilisant des travaux relatifs aux valeurs patrimoniales (Heinich, 2009), aux émotions patrimoniales (Barbe et Tornatore, 2006) et aux attachements (Hénnon, 2000), définir des types d'attachement au patrimoine, et spécifier l'attachement patrimonial en comparaison à d'autres (comme l'attachement à la nature menant au militantisme écologique), l'attachement étant alors entendu comme des engagements (émotions, valeurs, actions, etc.) et justifications des individus quant à leur expérience du patrimoine.

Que la situation soit réglée par une convention ne signifie pas qu'elle soit fermée. Au contraire, il s'agit d'un espace ouvert, où il y a conflit ou mise à l'épreuve dès que la légitimité de la convention n'est plus acceptée. Les conflits témoignent alors de l'ouverture de la situation. Ils proviennent soit d'un désaccord sur la convention, à l'instar des propriétaires et des commissions, soit de la rencontre entre plusieurs formes auxquelles la même grandeur n'est pas accordée par les différents acteurs, comme c'est le cas entre acteurs du patrimoine (pour qui la préservation prime) et acteurs du tourisme (pour qui le patrimoine n'est qu'une ressource). Ce conflit semble trouver une solution dans le recours au développement durable qui met patrimoine et tourisme au service l'un de l'autre. Loin d'être permanents donc, les conflits constituent des portes d'entrée pour l'investigation de situations.

La qualité de référent circulant du patrimoine permet d'expliquer qu'il prenne différentes formes. Patrimoine mondial et tourisme se rencontrent donc sous diverses formes dans la médina de Fès : logement touristique, discours et outil dans le cadre du développement touristique et durable. Ainsi, c'est par différents styles d'aménagement, l'imagination et la critique des normes des logements touristiques que les propriétaires abordent leur maison en tant que patrimoine. Toutefois, plus que la qualité de patrimoine de la maison, c'est la forme qu'elle doit prendre qui intéresse les propriétaires. Les institutions du tourisme quant à elles mobilisent le patrimoine comme jugement d'évaluation et dans la promotion touristique de la ville. Ce n'est pas tant le label de patrimoine mondial qui est mobilisé que les éléments (tradition, artisanat, histoire de la ville, etc.) qui font ce patrimoine. Enfin, l'UNESCO considère le patrimoine comme un outil de développement dans le cadre d'un tourisme bien géré : le patrimoine en tant qu'élément inscrit est là, la question est alors celle de sa gestion. Il ne semble donc pas y avoir d'intérêt (et donc de désaccord) pour le patrimoine, mais plutôt pour ce qui fait le patrimoine et comment il le fait. D'où l'intérêt de l'approche du patrimoine en tant que référent circulant sous différentes formes au sein des situations : la forme sous laquelle le patrimoine intervient dans une situation de rencontre est déterminée (justifiée) par une convention qui, plus que l'élément patrimonial en soi, intéresse les acteurs. Non pas que la qualité de patrimoine n'intéresse pas les acteurs, mais, dans les situations ici présentées de rencontre entre patrimoine et tourisme, cette qualité étant déjà reconnue à l'élément, c'est son utilisation dans les situations qui est intéressante. Loin de clore cette approche, cet article se veut donc non seulement apport à la discussion plus générale entre tourisme et patrimoine mais support de débat. ■

Note

- 1 L'auteure tient à remercier David Berliner et Justin McGuinness pour leurs conseils précieux.

Références

- ANONYME (2010a) archéologue, s.l., le 16 novembre.
- ANONYME (2010b) délégué UNESCO, Rabat, 1^{er} juillet.
- ARCAND, Paul (2008) « La conservation du patrimoine des sociétés touarègues du Sahara algérien et le tourisme écoculturel : critique des politiques culturelles de l'UNESCO ». Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Montréal : Université du Québec à Montréal. 84 p.
- BAKHELLA, Widad (2008) « Le phénomène d'acquisition des anciennes demeures par les étrangers : un processus de mise en tourisme de la médina de Fès ». Mémoire de fin d'étude, Rabat : Université Mohammed V, Département de géographie. 118 p.
- BARBE, Nicolas et Jean-Louis TORNATORE (dir.) (2006) *Les formats d'une cause patrimoniale. Émotions et actions autour du château de Lunéville*, Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Rapport inédit. 315 p.
- BEGHAIN, Patrice (1998) *Le patrimoine : culture et lien social*, France : Presse de Sciences PO. 115 p.
- BERLINER, David (2010) « Perdre l'esprit du lieu. Les politiques de l'UNESCO à Luang Prabang (rdp Lao) », *Terrain*, vol. 55, p. 90-105.

- BIZZOCHI, Roberto (1995) *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologna : Il Mulino. 291 p.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (1991) *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard. 483 p.
- COUSIN, Saskia (2008) « L'UNESCO et la doctrine du tourisme culturel. Généalogie d'un bon tourisme », *Civilisations*, vol. 57, p. 41-56.
- DIAZ-BONE, Rainer et Laurent THÉVENOT (2010) « La sociologie des conventions. La théorie des conventions, élément central des nouvelles sciences sociales françaises », *Trivium*, n° 5, <<http://trivium.revues.org/3626>>, consulté le 3 décembre 2010.
- DI GIOVINE, Michael (2009) *The Heritage Scape. UNESCO, World Heritage and Tourism*, Plymouth : Lexington Books. 542 p.
- FABRE, Daniel (2009) « Introduction : Habiter les monuments », DANS *Les monuments sont habités*, sous la direction de Daniel FABRE et Anna IUSO, p. 17-52. Paris : Maison des sciences de l'Homme.
- GELL, Alfred (1998) *Art and Agency : an Anthropological Theory*, Oxford : Oxford University Press. 271 p.
- GIBSON, James (1979) « The theory of affordances », DANS *Perceiving, Acting and Knowing : Toward an ecological psychology*, sous la direction de Robert E. SHAW, et John BRANSFORD, p. 67-82. New-Jersey : Lawrence Erlbaum.
- GRAVARI-BARBAS, Maria et Sébastien JACQUOT (2008) « Impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : une revue de la littérature », DANS *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial : trois études*, Rémy PRUD'HOMME, p. 10-71. Paris : UNESCO.
- HARDOUIN, Jacques (1982) *Bilan de la campagne internationale pour la sauvegarde de Fès*, UNESCO, <<http://unesdoc.unesco.org/images/0005/000549/054962fb.pdf>>, consulté le 11 octobre 2010.
- HEINICH, Nathalie (2009) *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme. 286 p.
- HÉNNION, Antoine (2000) *Figures de l'amateur. Formes objets et pratiques de l'amour de la musique aujourd'hui*, Paris : La Documentation française/DEP-Ministère de la Culture. 281 p.
- HERZFELD, Michael (1991) *A place in History. Social and Monumental Time in a Cretan Town*, Princeton : Princeton University Press. 305 p.
- INGOLD, Tim (2007) *Lines. A Brief History*, Oxon : Routledge. 200 p.
- KAUL, Inge; Isabelle GRUNBERG et Marc STERN (1999) *Global Public Goods*, New York : Oxford University Press. 546 p.
- KURZAC-SOUALI, Anne-Claire (2006) « La revalorisation de la médina dans l'espace urbain au Maroc. Un espace urbain revisité par les élites et le tourisme », DANS *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au maghreb*, N. BOUMAZA. (éd.), p. 337-349. Paris : Maisonneuve et Larose.
- LAHBIL-TAGEMOUATI, Naima (2000) « La ville marocaine entre patrimonialisation et bidonvillisation », DANS *Le devenir de la ville*, A. SEDJARI, p. 211-223. Paris : L'Harmattan.
- LAHBIL-TAGEMOUATI, Naima (2001) *Dialogue en médina*, Casablanca : Le fennec. 213 p.
- LATOURE, Bruno (1994) « Une sociologie sans objet? Note théorique sur l'intersubjectivité », *Sociologie du Travail*, vol. 36, n° 4, p. 587-607.
- LATOURE, Bruno (2001) *L'Espoir de Pandore : Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris : La Découverte. 347 p.
- LAZZAROTI, Olivier (2000) « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *MappeMonde*, vol. 51, n° 1, p. 11-16.)
- Ministère du Tourisme – Maroc (2010) *Les chiffres clés du tourisme*, visitfès.org, <<http://www.visitfès.org/en/les-chiffres-cles/2010>>, consulté en décembre 2010.
- NAVEZ-BOUCHANINE, Françoise (1997) *Habiter la ville marocaine*, Paris : L'Harmattan. 352 p.
- NICOT, Bernard-Henri et Burcu OZDIRLIK (2008) « Les impacts socio-économiques de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial : Deux comparaisons en Turquie », DANS *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial : trois études*, R. PRUD'HOMME, p. 111-153. Paris : UNESCO.
- PALUMBO, Bernardino (2009) « L'UNESCO et le Campanile. Patrimoine universel et patrimoines locaux », DANS *Les monuments sont habités*, D. FABRE et A. IUSO, p. 147-170. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- PEDERSEN, Arthus (2002) *Managing Tourism at World Heritage Sites*, World Heritage Center, <<http://whc.unesco.org/fr/activites/113/#documents>>, consulté le 23 juin 2010.
- PORTER, Geoffrey (2001) « From Madrasa to Maison d'hôte : Historic Preservation in Mohammed VI's Morocco », *Middle East Report*, vol. 218, p. 34-37.
- PRUD'HOMME, Rémy (2008) *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial : trois études*, Paris : UNESCO. 150 p.
- ROBINSON, Mike et David PICARD (2006) *Tourisme, culture et développement durable*, UNESCO, <<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001475/147578f.pdf>>, consulté le 23 juin 2010.
- SKALI, Laïla (2010) architecte, entrevue réalisée à Rabat, le 28 janvier.
- SMITH, Laurajane (2006) *Uses of Heritage*, London and New York : Routledge. 351 p.
- TALLANDIER, Martin (2008) *Le classement UNESCO favorise-t-il l'activité touristique et le développement économique local? Une étude économétrique du cas de la France*. Papier présenté dans le cadre du Colloque UNESCO (Centre du patrimoine mondial), septembre 2008.
- TRIPADVISOR (2009) *Les sites du patrimoine mondial les plus connus de la planète*, TripAdvisor, <http://cdn.tripadvisor.com/pdfs/crm/UNESCO_WorldHeritageGuide_FR.pdf>, consulté le 23 juin 2010
- UN NEWS (2009) *UNESCO partners with TripAdvisor to help preserve World Heritage*, UN News Centre, <<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=32686&Cr=UNESCO&Cr1=>>, consulté le 23 juin 2010.
- VIOLIER, Philippe (2004) « Habiter, c'est aussi recevoir », DANS *Habiter le patrimoine. Approches, enjeux, vécus*, M. GRAVARI-BARBAS (éditeur.), p. 365-371. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- WILNER, Frédéric (réal.) Éclectic Production, France Télévisions, pôle France 3 (prod.) (2010) « Le goût du Maroc, de Fès à Casablanca », DANS *Des racines & des ailes*, épisode du 6 octobre, émission de télévision sur France 3, 1 h 45.